



Message du Conseil communal au Conseil général n° 85 du 16 janvier 2017

OBJET : Approuver le crédit de CHF 270'000.-, nécessaire à la création d'un point de croisement et aménagement routier de la rue Dos Chez Mérat.

1. Considérations générales

Actuellement, la gare de Bassecourt se compose d'une voie unique voie 1. L'accès aux trains arrêtés sur voie 1 se fait sur le quai 1 coté Bâtiment voyageurs.

La nouvelle offre ferroviaire ZEB nécessite le croisement des trains dans le périmètre de Bassecourt. Pour ce faire les CFF ont décidé de construire une voie de croisement avec deux quais extérieurs en gare de Bassecourt.

2. Considérations particulières

Selon les schémas présentés ci-dessous, le projet prévoit de réaliser les travaux suivants:

- Création d'une nouvelle voie de croisement.
- Création de deux quais extérieurs hauteur 55cm et 150 mètres de longueur utile.
- Construction d'un passage inférieur, de deux escaliers et de rampes d'accès.
- Adaptation de la géométrie des voies afin d'avoir une voie directe à 125 km/h et une voie déviée à 65 km/h.
- Adaptation de l'enclenchement existant, y compris les passages à niveau situés sur la ligne entre les km 90.780 et 95.890.
- Adaptation de la ligne de transport Haute Tension 66 kV entre Delémont et Courtemaîche ;
- Suppression du passage à niveau du Temple.

Schéma de projet – Etat initial :

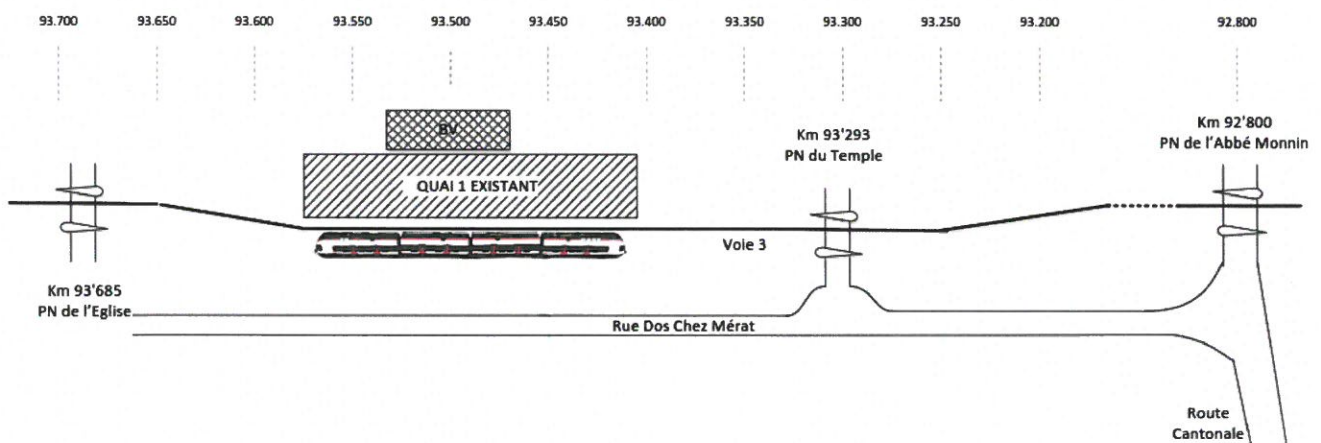
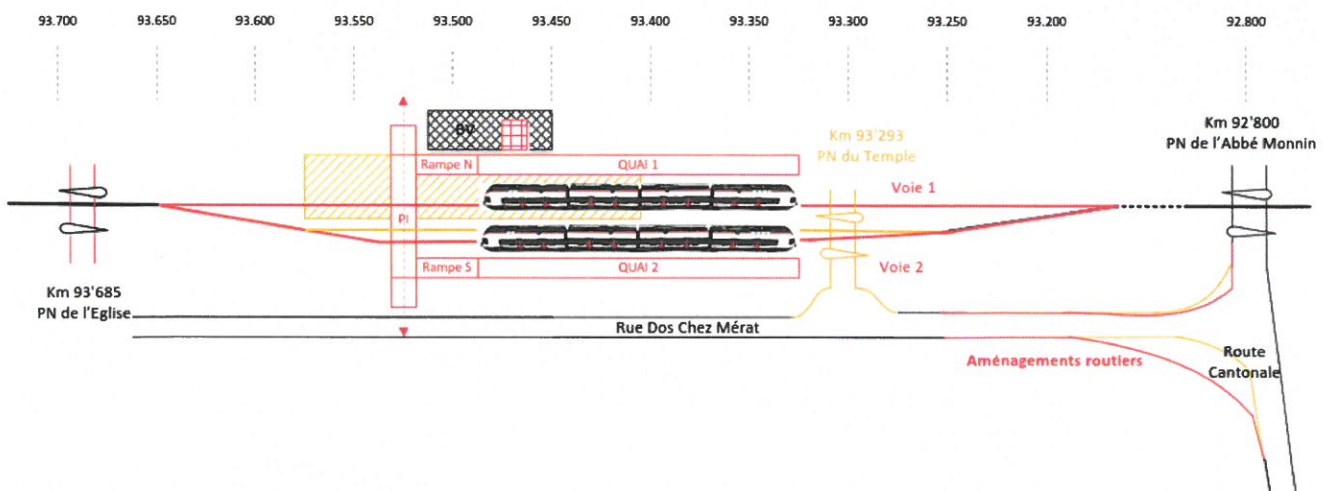


Schéma de projet – Etat final :



Contenu des travaux non-ferroviaires induits par le projet

En plus des infrastructures citées ci-dessus, les CFF prennent à leur charge pour la Commune de Haute-Sorne :

- La construction d'un nouvel abri à vélo au sud des voies, à proximité des accès au passage inférieur,
- Le financement (mais pas la maîtrise d'ouvrage) des travaux de reconstruction de l'Aire de jeux située au Nord des voies,
- La remise en état après travaux de la rue Dos Chez Mérat, et de toutes autres réparations qui devraient avoir lieu suite à des dégradations dues aux travaux,
- La construction des aménagements routiers compensatoires à la fermeture du passage à niveau du Temple.

3. Procédure

Calendrier des étapes

Quoi?	Qui?	Quand?
Signature des contrats de travaux	CFF	Mars 2017
Décision d'approbation des plans (DAP)	OFT	Mai 2017 (Date prévisionnelle)
Début des Travaux principaux	CFF	Juin 2017
Mise en service	CFF	Décembre 2018
Fin des travaux de finition	CFF	Été 2019

- Phase 1 : du 21.08.2017 au 15.09.2017 : début des travaux principaux
 - o début des travaux d'aménagements routiers de la rue Dos Chez Mérat
- Phase 2 : du 15.09.2017 au 30.10.2017
 - o suite des travaux d'aménagements routiers de la rue Dos Chez Mérat

4. Coût des travaux

Impact financier pour la Commune

Au total le coût du projet CFF est de CHF 23'000'000.-. Le financement est assuré en totalité par la confédération.

Seul un forfait de CHF 250'000 est demandé à la Commune pour les aménagements routiers compensatoires de la suppression du PN du Temple

Une synthèse des autres accords financiers est présentée en sus.

Suppression du PN du Temple et aménagements routiers

Toutefois, les aménagements routiers compensatoires de la fermeture du passage à niveau du Temple font l'objet d'une convention de financement entre les CFF, le Canton du Jura et la commune mixte de Haute-Sorne. Les accords financiers de ces aménagements ont fait l'objet de discussions entre les CFF, le Canton et la Commune et sont approuvés sur le principe.

Au chapitre 6 de la convention, le détail du calcul des participations financières est exposé, en voici le résumé :

Coût total des aménagements ferroviaires et routiers pour la suppression du PN du Temple : **CHF 810'000.-** TVA en sus.

- A la charge des CFF CHF 450'000.-
- **à la charge de la Commune** **CHF 250'000.- TVA en sus**
- à la charge du Canton CHF 110'000.- TVA en sus

Il est convenu que les CFF assument la maîtrise d'ouvrage et le risque lié à la variation du coût final des travaux. Les participations financières du Canton et de la Commune sont donc forfaitaires.

Sécurité piéton et étude des circulations

Afin de garantir la sécurité suite à la modification de l'aménagement routier et piétonnier, une commission spéciale est mise en place avec des représentants des riverains et l'aide d'un bureau d'ingénieurs pour mettre en place un nouveau concept de circulation dans tout le secteur de la gare et de la rue Dos Chez Mérat. Cette étude et le financement des éventuelles mesures seront traités à part de l'étude déjà réalisée.

Acquisitions foncières Aire de jeux

Comme cité dans la convention foncière signée le 05.10.2016, le financement de la remise en état de l'Aire de jeux est assumé par les CFF pour un montant plafonné à CHF 50'000.-, versé sur présentation de factures. Toutefois, pour des raisons de responsabilité de la sécurité, la maîtrise d'ouvrage sera assumée par la Commune de Haute-Sorne.

Escalier Sud

Contrairement à ce qui avait été convenu en 2014 au début du projet, les CFF consentent à financer entièrement l'escalier situé au sud des voies pour un montant estimé à CHF 230'000.-. Cela rendra le passage inférieur transitant pour le public dans l'axe Nord Sud de la Commune.

5. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	CHF	250'000.-
TVA 8,00 %	CHF	<u>20'000.-</u>

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 270'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Coût de la réalisation à charge de la Commune	CHF	270'000.-
---	-----	-----------

Recours à l'emprunt CHF 270'000.-

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics ainsi que le dicastère des finances et impôts ont préavisé favorablement cet objet et recommandent d'accepter ce crédit de **CHF 270'000.- TTC**.

Le Conseil général est invité à faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 16 janvier 2017

Au nom du Conseil communal


Le Maire
Jean-Bernard Vallat


Le Secrétaire
Michel Guerdat